



Rapport d'activité 2015

Secrétariat général
pour la modernisation
de l'action publique

Sommaire

Édito de Laure de la Bretèche	3
Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique	4
Accompagner la transformation des politiques publiques	6
2015, année internationale de l'évaluation	7
Revue des missions de l'État : 45 propositions pour un État plus proche et plus fort	8
Les missions d'appui aux transformations : un soutien stratégique et opérationnel pour les administrations	9
L'organisation territoriale de l'État se modernise	10
Le nudge prend place dans la transformation de l'action publique	11
Programme d'investissements d'avenir : les premiers lauréats du fonds Transition numérique et modernisation	12
L'École de la modernisation de l'État, un lieu d'échanges et de formation-action	13
2^e semaine de l'innovation publique	14
Améliorer la qualité de service	16
La simplification en marche	17
La qualité de l'accueil dans les services de l'État confirme sa progression	19
Le tableau de bord des services publics numériques – Édition 2015	21
Transformer avec le numérique	22
Réseau interministériel de l'État : l'année de la concrétisation	23
La sécurisation des projets de systèmes d'information, un levier indispensable pour l'action publique	24
La modernisation du « SIRH-payé », un outil majeur pour la gestion des ressources humaines de l'État	25
L'État mutualise ses infrastructures critiques	26
France Connect : le déploiement est engagé	27
Accessibilité numérique : la France rajeunit son référentiel et l'enrichit d'un label	28
État et collectivités s'engagent dans le développement de l'administration numérique	29
Startup d'État : l'agilité au profit de nouveaux services numériques	30
Favoriser une action publique transparente et collaborative	31
L'administration partage ses données publiques	32
L'administrateur général des données, un an d'action	33
La réutilisation des données publiques, une opportunité de création de valeur	34
Gouvernement ouvert, une volonté forte de la France	36
Le SGMAP, ressources et organisation	37



Notre rapport d'activité 2015, année marquée par des heures sombres, souligne l'enjeu majeur que représente la modernisation de notre service public. Ce dernier, en se réinventant et en développant son lien avec les citoyens, reste l'assurance d'un bien commun préservé.

La nouvelle organisation du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, effective depuis septembre 2015, est une opportunité de renforcer cette ambition et de confirmer la dynamique de changement et de modernisation publique qui est à l'œuvre en France.

2015 a été riche en réussites dans l'accompagnement aux transformations. En cette année internationale de l'évaluation, le SGMAP a lancé 13 nouvelles évaluations de politiques publiques. À l'issue de la revue des missions de l'État, le SGMAP a consolidé 45 propositions qui alimentent à présent le travail des ministères. Enfin, le SGMAP a poursuivi en 2015 son travail de soutien et de coordination des grands projets de modernisation avec 30 missions d'appui réalisées.

L'année 2015 a conforté le rôle du SGMAP dans le pilotage et la mise en œuvre du programme de simplification initié par le Président de la République. Ce programme contribue notamment à améliorer la qualité du service rendu aux citoyens et aux entreprises, à laquelle le SGMAP porte une attention particulière.

Portée par une dynamique internationale d'ouverture et de transparence, la France renforce sa politique d'ouverture et de réutilisation des données publiques. Après avoir publié son plan d'action national pour une action publique transparente et collaborative, notre pays a pris la vice-présidence du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO).

L'innovation et le numérique continuent d'être des leviers majeurs de la modernisation. Le succès de la 2^e édition de la Semaine de l'innovation publique, qui a fédéré beaucoup plus d'initiatives qu'en 2014, nous permet de diffuser cette culture auprès du plus grand nombre et sur l'ensemble du territoire.

Avec ce rapport d'activité, le SGMAP souhaite faire mieux connaître et partager les réalisations les plus marquantes de l'année qui, à la fois, manifestent la transformation de l'action publique et mettent en lumière le progrès public à l'œuvre en France.

Laure de la Bretèche
Secrétaire générale pour la modernisation de l'action publique

Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique

Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique est un service du Premier ministre qui accompagne le Gouvernement dans la mise en œuvre de la réforme de l'État et soutient les administrations dans leurs projets de modernisation.



Le SGMAP encourage les acteurs publics à s'approprier de nouvelles manières de concevoir et de mener les politiques publiques. Avec le citoyen au centre de tous ses objectifs et de ses méthodes, le SGMAP œuvre pour une action publique plus performante. Il coordonne et accompagne la transformation numérique de l'action publique pour ajuster les services aux besoins et aux usages des citoyens.

Le SGMAP aide les administrations à :

- conduire une transformation,
- mettre en place des démarches innovantes,
- améliorer la qualité du service aux usagers,
- développer et diffuser le numérique,
- favoriser une action publique transparente et collaborative.

Un rôle de conseil et de partenaire

Le SGMAP est doté d'un double rôle :

- Il conseille le Gouvernement dans l'élaboration, la conduite et le suivi du programme global de réformes.
- Il est un partenaire stratégique des administrations dans la mise en œuvre de leurs réformes, dans une posture d'animateur, d'accompagnateur et d'expert, en tenant compte des contraintes propres à chaque administration.

Des métiers et des expertises uniques

Le SGMAP regroupe des métiers et des expertises uniques en matière de transformation, mobilisés au service des stratégies de transformation des politiques publiques et du fonctionnement des administrations dans tous les domaines :

- évaluation des politiques publiques,
- appui et mise en œuvre des transformations (organisation, réingénierie de processus, amélioration de la gouvernance, etc.),
- développement de méthodes innovantes de conception des politiques publiques,
- simplification de l'administration,
- écoute des usagers, des agents et des parties prenantes,
- développement de l'administration numérique (données ouvertes, transformation du système d'information, développement des services publics numériques),
- développement des capacités de transformation des cadres publics.



Accompagner la transformation des politiques publiques

Le SGMAP tient une position centrale dans la coordination des projets de modernisation auprès des ministères et des administrations :

- Il pilote les évaluations de politiques publiques et accompagne les administrations dans leurs projets de modernisation : définition de la stratégie ou des modalités d'action, soutien des services en charge de leur mise en œuvre.
- Il accompagne la revue des missions de l'État et l'organisation territoriale de l'État en vue de rendre l'action de l'État plus efficace, plus lisible et plus adaptée aux besoins des citoyens.
- Il porte l'École de la modernisation de l'État (EME) qui forme et accompagne les pilotes de réformes.
- Il initie des méthodes et projets novateurs, et développe un réseau propice à l'innovation.



2015, année internationale de l'évaluation

En 2015, le SGMAP a lancé une nouvelle vague d'évaluations de politiques publiques. Divers événements pour promouvoir la démarche ont émaillé cette année, déclarée année internationale de l'évaluation par les Nations Unies. Cette initiative mondiale visait à soutenir le développement d'un environnement favorable à l'évaluation aux niveaux international, national et local.

Lancement de 13 nouvelles évaluations de politiques publiques



En 2015, 13 évaluations de politiques publiques (EPP) ont été lancées. Comme les précédentes, ce nouveau cycle s'est appuyé sur deux principes forts : la participation et la transparence. Cette volonté de transparence a été intégrée au plan d'action

national pour une action publique transparente et collaborative, dont l'engagement n°4 vise à « ouvrir l'accès aux évaluations de politiques publiques et à leurs conclusions ». Dans cette logique, le SGMAP a mis en ligne, en 2015, un espace dédié aux EPP sur le site modernisation.gouv.fr avec les lettres de mission, les rapports, et l'état d'avancement, etc.

Une base de données des évaluations pour plus de transparence



Piloté par la société française de l'évaluation avec le soutien du SGMAP, l'Observatoire de l'évaluation des politiques publiques a été rendu accessible à tous en octobre 2015. Accessible librement, ce site permet à tous de consulter l'ensemble des évaluations recensées en France, mais aussi de proposer de nouvelles références d'évaluation. Cette base de données participative repose sur l'implication des acteurs, commanditaires et évaluateurs, pour l'enrichir, la faire vivre et garantir son succès.

Journées françaises de l'évaluation

Organisées par la société française de l'évaluation, les 7^e Journées Françaises de l'Évaluation ont réuni les principaux acteurs de l'évaluation des politiques publiques (EPP) en France : élus locaux et nationaux, fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales, opérateurs, cabinets de conseil, etc. Partenaire de l'événement, le SGMAP a contribué à sa réussite. Les EPP de la MAP ont alimenté les échanges lors des différentes tables-rondes, conférences et ateliers. En parallèle, le premier Salon du pilotage de l'action publique a été l'occasion d'informer les professionnels sur les EPP et de présenter les différentes démarches, actions et méthodes portées par le SGMAP.



Près de 400 personnes se sont rassemblées à Montpellier pour les 7^e Journées Françaises de l'Évaluation – 18 et 19 juin 2015.

Le 8 septembre 2015, le **Conseil économique, social et environnemental (CESE)** a adopté un avis accompagné d'un rapport sur le thème « Promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques ». Il fournit une série de recommandations destinées notamment à accroître la crédibilité et la légitimité de l'évaluation en France, améliorer l'exercice de l'évaluation et conforter la contribution du CESE en matière d'évaluation des politiques.



Revue des missions de l'État : 45 propositions pour un État plus proche et plus fort



La réforme de l'État est une priorité du Gouvernement. Dans ce cadre, la revue des missions de l'État territorial a permis de retenir 45 mesures annoncées lors du Conseil des ministres du 22 juillet 2015 à l'issue d'une phase de concertation approfondie. Ces mesures visent à clarifier et redéfinir le positionnement de l'État dans les territoires pour répondre aux besoins forts exprimés lors des consultations : un État stratège, garant de l'égalité des hommes et des territoires et de l'accessibilité des services publics.

Une méthode participative

Lancée en septembre 2014, la revue des missions de l'État territorial s'est basée sur une méthode participative à travers différents temps de consultation impliquant l'ensemble des parties prenantes : services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales et représentants des usagers (entreprises, associations, particuliers). Organisées sur 14 territoires nationaux, 150 réunions de concertation ont ainsi permis d'engager une réflexion sur la place et le rôle de l'État dans les territoires, en s'appuyant sur l'examen de nombreuses politiques publiques.

La revue des missions de l'État territorial permet, dans le cadre de la réforme territoriale et de la nouvelle charte de déconcentration, de s'interroger sur la meilleure répartition des missions entre État central et services déconcentrés, et sur les missions prioritaires de l'État et l'articulation avec les domaines de compétences des collectivités territoriales.

45 mesures réparties en huit axes d'action prioritaire

Les consultations organisées dans les territoires ont permis de faire émerger des propositions d'actions diverses et de qualité, aussi bien provenant des collectivités territoriales que des services déconcentrés de l'État.

Parmi les **560 propositions recensées, 45 mesures très opérationnelles** ont été retenues, articulées autour de 8 thématiques prioritaires :

- améliorer et simplifier les prestations rendues aux usagers ;
- trouver un nouvel équilibre entre les fonctions de contrôle et de conseil aux collectivités territoriales ;
- améliorer les missions de contrôle des entreprises par les services de l'État ;
- renforcer les dispositifs de prévention et de gestion des risques et de la sécurité ;
- renforcer la cohésion sociale ;
- soutenir les projets des entreprises, des collectivités territoriales et des associations ;
- conforter le rôle et les missions de l'État en matière d'économie et d'emploi ;
- soutenir la culture dans les territoires.

Une forte demande d'État

Ces 45 mesures répondent aux besoins exprimés lors des consultations locales. Le besoin d'un **État plus présent dans les territoires** pour accompagner le développement économique, déployer et contrôler la mise en œuvre des politiques publiques, fournir des services aux usagers, contrôler et soutenir les collectivités territoriales ; d'un **État plus efficace**, qui s'adapte en permanence pour mieux répondre aux attentes des Français ; d'un **État de proximité** vis-à-vis de l'utilisateur et garant de l'**accessibilité des services publics**, notamment dans les territoires ruraux, mais pas seulement. La transition numérique en cours constitue un formidable levier pour permettre un accès aux services publics pour tous et sur tout le territoire.



Les missions d'appui aux transformations : un soutien stratégique et opérationnel pour les administrations

Le SGMAP accompagne les administrations dans leurs projets de transformation avec l'objectif de les sécuriser et de les accélérer. Avec près de 30 missions d'appui réalisées en 2015, le SGMAP positionne son accompagnement à différents moments de la vie d'un projet en proposant des méthodes et des solutions innovantes.

Réactivité, adaptation, et transfert de compétences : les clés du succès



Sollicité par les administrations, le SGMAP joue un rôle de facilitateur dans la mise en œuvre des projets de modernisation. Chaque demande d'appui est étudiée avec soin afin d'adapter l'accompagnement aux besoins des administrations, qu'ils soient

stratégiques ou opérationnels, et au niveau de maturité du projet de transformation, en amont, en lancement ou en développement. Le SGMAP s'assure que les administrations réunissent les conditions nécessaires de réussite de leurs projets, notamment en termes d'expertise et de ressources mobilisées.

Dans ce cadre, il contribue à l'**implication de l'encadrement et des agents comme acteurs des transformations** en développant et partageant les expertises, les outils et les méthodes d'ingénierie de la transformation, dans différents domaines : élaboration des stratégies et plans de modernisation, évaluation des politiques publiques, simplification, qualité de service, amélioration de l'organisation et des modes de fonctionnement.

Les priorités des missions d'appui pour 2016 :

- Soutenir la croissance et l'emploi
- Lutter contre les inégalités
- Préparer l'avenir

Le programme SIMPHONIE : un accompagnement méthodique et innovant

Zoom

La direction générale de l'offre de soins souhaite optimiser le recouvrement du reste à charge patient (420 M€/an), dans le cadre de la mise en œuvre du programme SIMPHONIE (SIMplification du Parcours administratif HOSpitalier du patient et Numérisation des Informations Échangées). Depuis un an, le SGMAP la soutient dans cette démarche à travers des méthodes innovantes :

- Des **expérimentations** de deux leviers innovants ont été réalisées dans une vingtaine d'établissements pour favoriser le paiement des factures (80% font moins de 20€) avant la sortie du patient de l'hôpital : l'encaissement par empreinte de carte bancaire dès l'admission, valant engagement de payer, et le paiement à l'entrée sur la base des soins prévisionnels. Mises en place dans 20 établissements pilotes en juin 2015, elles ont été plébiscitées par les patients et les agents, générant ainsi plus de 2 800 encaissements depuis le début des expérimentations.
- L'application d'une **démarche d'excellence opérationnelle-Lean management** a permis des gains de performance de la chaîne hospitalière : la simplification des organisations, l'amélioration de la qualité de service rendu aux patients (simplification des contacts administratifs, diminution des délais de facturation, etc.), la concentration sur des activités à plus forte valeur ajoutée améliorant ainsi les conditions de travail des agents, la formation des cadres intermédiaires au pilotage des activités.
- Une **initiative « nudge »** a été menée pour comprendre le comportement des agents et des patients face à la facturation. Des leviers de communication et d'organisation des circuits patients, destinés à favoriser la compréhension et l'appropriation des nouvelles modalités de paiement, ont ainsi été identifiés et seront testés en 2016.



L'organisation territoriale de l'État se modernise

Dans le cadre de la réforme territoriale, la fusion de régions oblige à repenser et adapter les services régionaux de l'État. Expert en matière de conduite de transformation publique, le SGMAP a accompagné, en 2015, cette nouvelle organisation des services régionaux de l'État à travers deux phases successives : la conception générale des organisations cibles puis la conception détaillée associée.

La région Bourgogne Franche-Comté, aux origines du plan d'action opérationnel de la fusion des régions



Dès octobre 2014, les préfets de Bourgogne et de Franche-Comté (BFC) ont engagé des travaux visant à identifier les conséquences du rapprochement des régions sur les services de l'État. Le Premier

ministre leur a demandé de prolonger ces travaux afin d'être force de proposition pour les autres régions et d'apporter un éclairage « terrain » sur les impacts de la réforme.

Pour mener à bien cette mission, ils ont bénéficié de l'appui du SGMAP, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, notamment à travers l'animation de groupes de travail autour de thématiques transverses (ressources humaines, fonctions et organisation des structures, nouveaux modes de travail, etc.). Ces travaux, menés sur le terrain, ont été rassemblés dans un rapport remis au Premier ministre. Ils ont permis d'aider l'ensemble des régions pendant la phase de préfiguration lancée le 22 avril 2015 en conseil des ministres.

Élaboration de la nouvelle organisation des services régionaux de l'État

Après les travaux d'expérimentation en Bourgogne et Franche-Comté, le SGMAP a assuré, en liaison avec la mission de coordination nationale pour la réforme de l'État, un appui à 5 préfets préfigureurs et leurs directeurs de projet.

Deux phases successives de préfiguration

Mai – juillet 2015

Production des schémas d'organisation cible des services

Septembre - décembre 2015

Conception détaillée des organisations

Préparation du déploiement des nouvelles organisations pour janvier 2016

Les préfets ont remis, le 30 octobre 2015, leurs organisations détaillées 2016 et 2018. Dans un souci d'adhésion et de compréhension, le SGMAP a contribué à l'organisation de séminaires de l'encadrement dans les régions. Cette démarche a permis de cadrer et d'initier les travaux sur les chantiers transverses visant à assurer le bon fonctionnement des directions régionales à partir de janvier 2016 :

- partager les enjeux de la réorganisation et accompagner le changement auprès des agents ;
- repenser les méthodes de travail et développer le recours au numérique ;
- renforcer l'échelon départemental, pour soutenir la proximité de l'action publique, garantir l'efficacité et la robustesse des organisations dans un contexte budgétaire contraint ;
- établir la gouvernance régionale adaptée à la taille et au contexte des nouvelles régions.



Le SGMAP a accompagné le premier séminaire des cadres de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Le nudge prend place dans la transformation de l'action publique

Le nudge joue un rôle croissant dans la définition des politiques publiques, en France comme à l'étranger. À la croisée de l'économie, de la psychologie, des sciences cognitives, des neurosciences et même du droit, cette discipline met en lumière les nombreux facteurs systémiques - émotions, normes sociales, comparaison à autrui, résistance au changement, habitudes, etc. - qui influent sur le processus de décision d'un individu.

Le principe du nudge dans le champ de l'action publique



En octobre 2015, le SGMAP et l'institut BVA ont reçu le prix d'excellence Esomar du meilleur article 2014-2015, pour « Nudge me tender », une étude présentant la démarche menée avec l'administration fiscale.

S'appuyer sur des biais cognitifs pour inciter en douceur les citoyens à de meilleurs choix, sans les contraindre, ni les culpabiliser. Les « nudges » sont le plus souvent simples à mettre en œuvre, peu coûteux, avec à la clé un fort impact potentiel.

Depuis presque deux ans, le SGMAP a fait du nudge une solution innovante pour transformer l'action publique. Il a accompagné en 2014 une première expérimentation auprès de la direction générale des finances publiques (DGFIP), avec pour objectif de favoriser la déclaration en ligne de l'impôt sur le revenu, au bénéfice commun du citoyen (démarche plus simple, plus rapide) et de l'administration (traitement facilité, réaffectation à des tâches à plus forte valeur ajoutée). Ce travail a déjà fait l'objet de trois récompenses pour le SGMAP et l'institut BVA, son partenaire sur cette approche.

Zoom

Nudge Challenge Climat

Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants universitaires, limiter la consommation de papier toilette, économiser l'énergie, etc. Voici quelques-uns des thèmes sur lesquels ont planché plus de 500 étudiants d'écoles françaises et étrangères participant au Nudge Challenge Climat. Un événement organisé fin 2015 par le SGMAP, l'association Nudge France et l'institut BVA, en partenariat avec le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et Place to B.



L'équipe de l'école St. Paul's Girls' a remporté le Grand Prix du jury - 9 décembre 2015.

Le défi : imaginer des « nudges verts », ces petits coups de pouce destinés à encourager en douceur des comportements écoresponsables. Chaque équipe avait deux mois pour définir son projet, mener ses observations, imaginer un nudge vert, et le présenter sous la forme d'une vidéo de 4 minutes.

Le jury, composé de 9 experts du nudge, a eu la lourde tâche de départager les **90 projets candidats**. Les **dix projets lauréats**, sélectionnés par le jury et le public, ont été dévoilés à Paris mercredi 9 décembre 2015, dans le cadre de la COP21.

Le **Grand Prix du jury** a été attribué à l'équipe « Nudge in a teacup » de l'école St. Paul's Girls' de Londres (Royaume-Uni). Son projet « Food Waste Scoreboard » vise à réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants universitaires grâce à un jeu collectif, avec récompense à la clé.



PIA : les premiers lauréats du fonds

Transition numérique et modernisation

Lancée en septembre 2014 au titre du programme d'investissements d'avenir (PIA), la première vague d'appel à projet du fonds « Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » s'est adressée aux administrations. Avec 63 dossiers déposés dans le cadre des trois premiers appels à projets – Industrialisation de la mise à disposition des données ouvertes, Futurs Publics et Dites-le-nous une fois - Entreprises – les administrations ont montré leur engagement pour changer les modalités de l'action publique en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Les lauréats de la première vague



Innovation, simplification, numérique, ont été les maîtres-mots de cette première vague d'appels à projets destinée aux administrations. Celles-ci pouvaient présenter leur projet seules ou en association avec d'autres parties prenantes (opérateurs, collectivités locales).

Déposés sur le site dédié aux investissements d'avenir géré par la Caisse des dépôts et consignations, les projets ont été sélectionnés par un jury de neuf experts indépendants, issus du monde de l'entreprise, de l'innovation et de la recherche. Ils ont évalué les dossiers et rendu un avis motivé sur la base des critères suivants : caractère interministériel des projets ; capacité à générer un retour sur investissement (RSI) ; caractère innovant et « en rupture » des projets ; caractère stratégique pour la modernisation de l'action publique ; capacité des équipes du porteur de projet ; qualité de la gouvernance (gestion des risques, calendrier, organisation).

Lancé le 18 décembre 2013, le **fonds « Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique »** s'inscrit dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, piloté par le Commissariat général à l'investissement. Doté à l'origine de 126 millions d'euros, le fonds finance des projets à vocation interministérielle dans le domaine du numérique transformant en profondeur les modalités de l'action publique et facilitant la vie des entreprises, des particuliers et des agents publics.



Clotilde Valter, à l'époque, secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification, dévoile les lauréats de la vague 1 du PIA - 2 juillet 2015.

Clotilde Valter, à l'époque secrétaire d'État chargée de la Réforme de l'État et de la Simplification, Louis Schweitzer, commissaire général à l'investissement, et Laure de la Bretèche, secrétaire générale pour la modernisation de l'action publique, ont dévoilé, le 2 juillet 2015, les lauréats de la première vague. **43 projets**, provenant de 13 ministères et leurs administrations, ont été retenus pour un montant total de financement alloué au titre du PIA de 12,9 millions d'euros (dont 5,7 millions d'euros pour le projet Déclaration sociale nominative).

Trois nouveaux appels à projets lancés dans le cadre de la deuxième vague

L'action du fonds « Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » s'est poursuivie avec le lancement, le 18 juin 2015, d'une nouvelle vague d'appels à projets : « Solutions et infrastructures partagées » ; « Identité numérique et relation usager » ; « Dites-le-nous une fois - Particuliers ». 35 projets ont été déposés par les ministères et feront l'objet d'une décision de financement début 2016. Ainsi, d'ici à la fin du premier trimestre 2016, l'intégralité des programmes aura été lancée et les décisions de financement prises.



L'École de la modernisation de l'État, un lieu d'échanges et de formation-action

Dans un contexte et un rythme de réformes soutenus, le SGMAP forme et accompagne, depuis 2010, les pilotes de transformation des administrations grâce à l'École de la modernisation de l'État (EME). Au travers de sessions interministérielles favorisant les échanges entre pairs, l'EME apporte un soutien concret et opérationnel aux cadres sur leur projet de changement. En permanence à l'écoute des évolutions de la société, l'EME apporte aux agents des compétences nouvelles et adaptées aux besoins des usagers d'aujourd'hui et de demain.



Un accompagnement pragmatique adapté aux besoins de chacun

Entièrement mise à jour en 2014 pour répondre toujours mieux aux attentes et besoins d'accompagnement des acteurs de la transformation publique, l'offre de l'EME s'articule autour de trois volets :

- les **cohortes du leadership** : moment d'échanges entre cadres dirigeants (nommés en conseil des ministères ou vivier des cadres dirigeants) sur le leadership et le management du changement ;
- le **cycle des chefs de projet**, regroupent 2 parcours phare de formation-action pour les cadres supérieurs : la **conduite de projet de transformation** et le **développement managérial**. Ils permettent à un chef de projet, d'une part, de challenger son projet, et d'autre part de développer son management en contexte de changement. De plus, l'EME propose des groupes d'échanges et de résolution de problèmes permettant de s'améliorer dans ses pratiques professionnelles (codéveloppement). Enfin, des formations aux métiers et leviers de la modernisation de l'action publique complètent le dispositif (relation à l'utilisateur ou systèmes d'information).
- les **ateliers de la performance opérationnelle** : formations-action pour les acteurs impliqués dans un programme d'amélioration de processus.

Deux formations de l'EME labellisées par l'EMRH

L'École du management et des ressources humaines (EMRH), portée par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), a **labellisé deux parcours phare de formation-action de l'EME** : la « conduite de transformation » et le « développement managérial ».

Prenant en compte la qualité et l'innovation de la formation proposée, ce label permet à ces deux formations une meilleure visibilité, dans une perspective interministérielle, à l'offre de formation continue.



125

sessions de formation
organisées en 2015

Depuis 2010

5 500

managers de la transformation,
représentant tous les ministères,
ont été accompagnés : 20%
en administration centrale et
80% en administration
déconcentrée

2^e Semaine de l'innovation publique en France

Citoyens, agents, et professionnels sont venus participer à la Semaine de l'innovation publique qui s'est déroulée du 12 au 18 octobre 2015 sur tout le territoire.

Organisée par le SGMAP, avec le secrétariat d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification, cette deuxième édition a rassemblé **État, opérateurs publics et collectivités territoriales des 26 régions, collectivités d'Outre-mer comprises. 170 événements** ont valorisé ce que l'administration fait de plus innovant à travers des ateliers, des conférences, des démonstrations, ou des barcamps.



L'innovation publique s'installe dans les territoires

Avec **132 évènements** organisés, les régions ont mis à l'honneur une administration en mouvement, au service de tous.

Montage d'un « forum de l'innovation publique » dans un centre d'art contemporain à Montpellier, lab « Économie verte » par Pôle emploi à Orléans, marathon de la créativité publique à Châlons-en-Champagne, découverte d'un « sentier interactif » de l'Office national des forêts en Guadeloupe, « hold-up territorial » organisé à Sciences-Po Lille pour repenser les services publics locaux... **Les territoires ont fait preuve d'inventivité pour échanger avec leurs citoyens.**

Le programme des événements s'est articulé autour de sujets impactant directement le quotidien des citoyens comme la **simplification des démarches administratives** et les **services publics de demain**, mais également autour de thèmes bousculant leurs investissements dans la décision politique à travers la **démocratie ouverte et participative**, ou encore **l'ouverture de données publiques**.



Politique Actuel @Politique360
14 days ago

RT Prefet87: #SemaineIP Deux jeunes en
.ServiceCivique présentent la nouvelle
borne pour la prise de rdv #étranger...
pic.twitter.com/jGVdwblAoz



 **Prefet34LR** @Prefet34LR
13 days ago

#SemaineIP forum de l'innovation publique
à La Panacée c'est parti !
pic.twitter.com/5IUPhLrDn



 **Préfet de l'Oise** @prefet60
15 days ago

#semaineIP action commune
préfecture-DDFIP a l'espace Europe :
démonstration des démarches en ligne.
[@sq_map](https://twitter.com/qjG3vJ6LVl) pic.twitter.com/qjG3vJ6LVl



Préfet du Gard @Prefet30
13 days ago

#SemaineIP mesure n°5 : dispositif de
pré-plainte en ligne > pre-plainte-
en-ligne.gouv.fr @PNationale (1/2)
pic.twitter.com/fJ0aGQvEcP

À la Fabrique de l'innovation publique, des échanges, des cocréations, des découvertes

À Paris, une Fabrique de l'innovation publique s'est installée à l'Anticafé Olympiades pendant 3 jours. Un espace de démonstrations a permis au public de **découvrir des projets novateurs et utiles** portés par des ministères et des administrations : un système de cartographie de crise (SC2), les MOOCs pour l'emploi et le simulateur d'embauche, un outil de demande de bourse en ligne, ou encore l'accessibilité numérique. **Dédiés au progrès public**, ces 3 jours ont aussi été l'occasion d'aborder des thématiques innovantes comme le nudge au service du climat, l'impact social de la donnée, le changement d'échelle des innovations, les usages du numérique, ou encore les startups d'État.



Barcamp : « non-conférence » dont les participants choisissent l'ordre du jour et dans laquelle chacun est invité à participer aux discussions.

Le premier barcamp de l'innovation publique organisé par l'administration !

Quelque **80 personnes** se sont retrouvées, le temps d'un après-midi, pour échanger sur l'innovation publique à travers un format innovant : le **barcamp**. Les participants ont défini eux-mêmes les sujets des ateliers parmi les thèmes pitchés par certains. Les 8 groupes ainsi créés ont planché sur un kit de survie de l'innovateur, des pistes pour accélérer la transformation et « libérer » les innovateurs, ou encore faire travailler en transversal des services publics et privés.



La prochaine édition de la Semaine de l'innovation publique se tiendrait au dernier trimestre 2016.

Toutes les informations prochainement sur modernisation.gouv.fr.



SGMAP
@sg_map

Follow

[#SemaineIP] Lancement du projet Le Taxi (@odtaxi) avec @Place_Beauvau et @Etalab #StartupEtat

10:46 AM - 17 Oct 2015

Nanterre Digital
@NanterreDigital

Follow

Les travaux #coderlaville reprennent ! #SemaineIP

10:08 AM - 17 Oct 2015

Améliorer la qualité de service

Le SGMAP soutient les administrations dans le développement et l'amélioration de leur relation à l'utilisateur :

- Il coordonne le programme de simplification et accompagne les ministères dans leur démarche de simplification à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités.
- Il accompagne et outille les administrations dans la mise en place d'offre de service multicanale innovante et répondant aux standards de qualité d'accueil définis par le Gouvernement.
- Le SGMAP publie et pilote le tableau de bord des services publics numériques et le baromètre de la qualité de l'accueil dans les services de l'État.



La simplification en marche

Le choc de simplification lancé par le Président de la République en mars 2013 constitue un enjeu fort et attendu des particuliers et des entreprises. Il consiste à rendre les démarches administratives plus rapides, plus efficaces et à fluidifier les relations entre l'administration, les citoyens et les entreprises. De l'émergence à la mise en œuvre des mesures, le SGMAP pilote le programme de simplification, coordonne et accompagne les ministères dans leur démarche de simplification.

Les enjeux du programme de simplification

Comment rendre les services publics plus proches, plus réactifs, plus simples ? Comment réduire la charge administrative et renforcer la compétitivité des entreprises françaises ? La mission « programme de simplification » du SGMAP pilote le programme de simplification pour les particuliers et les entreprises aux côtés de ses partenaires ministériels, en partant des besoins et de la situation de l'utilisateur. Dans une volonté de transparence, le suivi des mesures du programme de simplification est disponible sur simplification.modernisation.gouv.fr.

Pour les entreprises, la simplification constitue un gain de temps et une source d'économies par la réduction des charges administratives, une meilleure sécurisation de leur environnement légal et un assouplissement de la réglementation, tout en garantissant le même niveau de protection et de sécurité.



 Plus de 50% des mesures à destination des entreprises sont effectives à fin 2015.

Pour les particuliers, la simplification porte sur l'amélioration des formalités administratives utiles dans leur quotidien telles que le renouvellement des papiers d'identité, l'accès aux prestations des organismes sociaux et de santé, la scolarité des enfants.



Elle porte aussi sur des démarches plus complexes, relatives aux situations de handicap ou de précarité par exemple. La simplification consiste donc à améliorer toujours plus la qualité de service rendu en cherchant à prendre le plus possible en considération les attentes exprimées par les usagers.

 Plus de 50% des mesures à destination des particuliers sont déjà effectives à fin 2015.

Afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de simplification pour les entreprises et de garantir qu'il soit tourné vers les besoins de celles-ci, le **Conseil de la simplification pour les entreprises** a été installé en janvier 2014. Il rassemble des représentants de l'ensemble des parties prenantes à la simplification (entreprises, fonctionnaires, experts, élus). Par son rôle moteur, il contribue activement à l'alimentation du programme de simplification par la proposition de nouvelles mesures à destination des entreprises. Au cœur de cette dynamique, une méthode innovante et collaborative rassemble les entreprises et l'administration dans des ateliers de travail thématiques visant à construire les mesures de simplification.



Le 1er juin 2015, le bilan et les nouvelles mesures du programme de simplification ont été présentés lors d'une conférence de presse à l'hôtel Cassini, Paris. En présence de Thierry Mandon, à l'époque secrétaire d'État en charge de la Réforme de l'État et de la Simplification, d'Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, de Françoise Holder et Laurent Grandguillaume, co-présidents du Conseil de la Simplification pour les entreprises, 40 nouvelles mesures ont été annoncées pour les particuliers, et 52 pour les entreprises.



Quelques mesures phare mises œuvre en 2015

TOUS LES USAGERS

Saisine par voie électronique (SVE) : depuis le 7 novembre 2015, tout usager peut saisir les services de l'État par voie électronique pour de nombreuses démarches. Cette mesure de simplification entrera en vigueur le 7 novembre 2016 pour les collectivités territoriales et les autorités administratives telles que les organismes de protection sociale.

Le principe du « **silence vaut accord** » garantit à chaque citoyen, à chaque chef d'entreprise, que le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois, hors exceptions, vaut acceptation.

Depuis le 12 novembre 2015, le principe, déjà applicable à 1 200 procédures de l'État ou des établissements publics administratifs de l'État, est étendu aux collectivités territoriales et leurs établissements publics, aux organismes de sécurité sociale et autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif.

270 nouvelles procédures sont concernées.

ENTREPRISES

Le dispositif « **Marché public simplifié** » (MPS) permet à une entreprise de répondre à un marché public avec pour seule donnée administrative son numéro SIRET.

En matière fiscale, depuis janvier 2015, les **règles affectant l'imposition des revenus perçus par les entreprises** au cours d'une année donnée sont adoptées avant cette même année. De plus, les instructions intéressant exclusivement ou principalement la vie des entreprises sont publiées à échéance mensuelle le premier mercredi de chaque mois.

En matière d'urbanisme, le **délai d'obtention des permis de construire** a été ramené à cinq mois maximum, contre un délai de douze mois en moyenne précédemment. Les projets de construction ont également été sécurisés en limitant le risque de démolition en cas de recours contentieux.

L'**embauche des apprentis** a été facilitée pour les activités nécessitant l'emploi de machines classées comme dangereuses par le code du travail, ou pour le travail en hauteur.

Dans le domaine de l'emploi, le **titre emploi service entreprise (TESE)** a été étendu à l'ensemble des entreprises employant 1 à 19 salarié(s).

Dans le même champ, le **conseil aux entreprises est développé dans les agences Pôle emploi** : 4 000 conseillers, prioritairement dédiés aux entreprises, ont été déployés sur l'ensemble du territoire pour améliorer le service rendu, notamment pour les entreprises les plus petites.

PARTICULIERS

Le **simulateur de droits en ligne mes-aides.gouv.fr** permet aux usagers de disposer d'une estimation globale des différentes allocations auxquelles ils peuvent prétendre, en fonction de leur situation familiale et de leur niveau de ressources.

Le portail **service-public.fr** a été refondu pour permettre aux usagers d'accéder plus facilement à l'information administrative qui les intéresse.

Les pièces justificatives demandées dans le cadre de **transactions immobilières** ont été limitées.

Les **timbres fiscaux**, nécessaires à la réalisation de nombreuses formalités, peuvent être achetés en ligne.

L'**accessibilité de plusieurs services sur smartphone** a été développée, comme pour la carte européenne d'assurance maladie ou le permis de conduire provisoire.

La qualité de l'accueil dans les services de l'État confirme sa progression

Courtoisie, efficacité des échanges, traitement rapide des demandes, clarté des réponses, etc. L'accueil dans les services publics joue un rôle majeur dans la relation entre les usagers et leur administration, mais aussi dans la qualité du service rendu.

Baromètre 2015 : la qualité de l'accueil confirme sa progression



L'édition 2015 du baromètre de la qualité de l'accueil dans les services de l'État, piloté par le SGMAP, a évalué près de **595 sites sur l'ensemble du territoire français**, issus de cinq administrations à fort enjeu d'accueil. Réalisée sous

la forme d'enquêtes-mystères, l'évaluation s'est basée sur les 11 critères mesurables du référentiel Marianne. Cette année encore, l'objectif fixé à 7/10 – le seuil d'exigence couramment retenu pour ce type d'enquêtes – a été dépassé.

En 2015, **3 administrations dépassent l'objectif fixé** : les préfectures et sous-préfectures (avec une moyenne de 7,8/10), les bibliothèques universitaires (7,9/10) et les services des impôts des particuliers (7,3/10).

2 administrations approchent le seuil d'exigence, avec une progression significative depuis les premières éditions du baromètre, confirmée en 2015 : les services administratifs de l'Éducation nationale (6,8/10) et les tribunaux de grande instance (6,6/10).

Peu de services mesurent encore annuellement la satisfaction des usagers et/ou en communiquent les résultats (5,2/10). Des efforts restent nécessaires dans ce sens.



Créé en 2008 et piloté par le SGMAP, le **référentiel Marianne** s'applique à l'ensemble des services publics. Il a pour but d'améliorer la qualité de la relation entre les usagers et l'administration, quelles que soient les modalités de contact (accueil physique et téléphonique, courrier, courriel et sites internet). En 2015, une refonte du référentiel a été engagée pour prendre en compte la transformation numérique des services à l'utilisateur, ainsi que les évolutions du cadre juridique des relations usagers-administration (silence vaut accord, saisine par voie électronique, code des relations entre le public et l'administration). La nouvelle version du référentiel Marianne devrait prendre effet en 2016.

Satisfaction des usagers : un kit d'étude clés en main pour les administrations



Le gouvernement s'est engagé à faire de l'écoute des usagers et de l'évaluation de leur satisfaction un moteur de la modernisation de l'action publique. Dans cette perspective, le SGMAP met à la disposition des organismes publics plusieurs documents leur permettant de réaliser facilement des études de satisfaction, ainsi qu'une réflexion sur les meilleures pratiques en la matière. Ces éléments sont accessibles sur **modernisation.gouv.fr**.

Pour aller plus loin dans cette démarche, le SGMAP met à leur disposition un **dispositif clés en main**, qui inclut :

- une plateforme internet pouvant héberger leurs enquêtes de satisfaction ;
- un accompagnement technique et méthodologique.



Comment en bénéficier ?

Depuis novembre 2015, les ministères peuvent utiliser le marché interministériel mis en place par le SGMAP pour utiliser le kit de satisfaction. Deux options s'offrent à eux : financer eux-mêmes leurs comptes ou bien faire une demande de co-financement.

Les agences retraite se réinventent

Dans un contexte de pression sur les ressources, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) est confrontée à des flux croissants de contacts (500 000 visites en 2013 pour les seules agences Ile-de-France). Elle souhaite optimiser ses parcours usagers et son offre de service et repenser le modèle de son accueil physique dans un environnement multicanal.

Pour atteindre ses objectifs, la CNAV a sollicité l'appui du SGMAP dans le cadre de la communauté 100% Contacts efficaces.



Le SGMAP anime une communauté de pratiques autour de la relation à l'usager : le programme « 100% Contacts efficaces ». Son objectif : optimiser l'offre de service multicanal par l'expérimentation et le partage de solutions innovantes. La communauté réunit aujourd'hui des agents de terrain, managers et experts de la relation à l'usager issus de plus de 20 ministères, organismes sociaux, collectivités territoriales et établissements publics, qui, ensemble, traitent chaque année quelque 400 millions de contacts avec les usagers.

3 objectifs

1

Améliorer la relation avec les usagers et leur satisfaction vis-à-vis du service rendu

2

Réduire le coût de la non-qualité (réitération des contacts) et dégager ainsi des marges de manœuvre

3

Accompagner les usagers dans l'utilisation du canal de contact le plus efficace

Une logique multicanale et un parcours usager revu

S'appuyant sur des données quantitatives et qualitatives pour mieux comprendre les parcours des usagers, sur des méthodologies innovantes et sur la réalisation d'une étude qualitative complémentaire, le SGMAP a accompagné la CNAV :

- dans **l'analyse d'un parcours-clé**, celui de la demande de retraite dans l'année qui précède son obtention, fortement anxiogène pour l'usager, et la définition d'une feuille de route d'évolution de son offre de services multicanal. La mise en ligne, fin 2015, d'un service de suivi d'avancement du dossier dans le compte personnel de l'assuré constitue la première réalisation liée à cette feuille de route. De nouveaux services sont en cours de conception. La CNAV reprendra la méthode d'analyse de parcours usagers pour optimiser l'ensemble de son offre de service.
- dans la **réalisation d'une étude d'immersion** dans deux agences retraite pour dessiner, prototyper et tester in situ « l'agence retraite de demain » (ex : conception de 20 prototypes visant à transformer le service amené dans l'agence). Le catalogue est en cours de test en intégralité par 7 régions et devrait donner lieu à la création d'un modèle d'agence retraite.
- en collaboration avec le Régime social des indépendants, la Sécurité sociale et l'Union Retraite, **un service d'orientation en ligne** est en cours de développement et sera finalisé au premier trimestre 2016. Il permettra aux usagers souhaitant prendre leur retraite de disposer d'une check-list personnalisée les orientant vers les bons organismes et récapitulant l'ensemble de leurs démarches.

Le tableau de bord des services publics numériques – Édition 2015

Pour la 2e année consécutive, le SGMAP a publié le tableau de bord des services publics numériques. Cet outil permet de suivre, année après année, la perception qu'ont les Français des démarches administratives dématérialisées, et l'évolution de leur taux d'utilisation par rapport aux autres canaux.

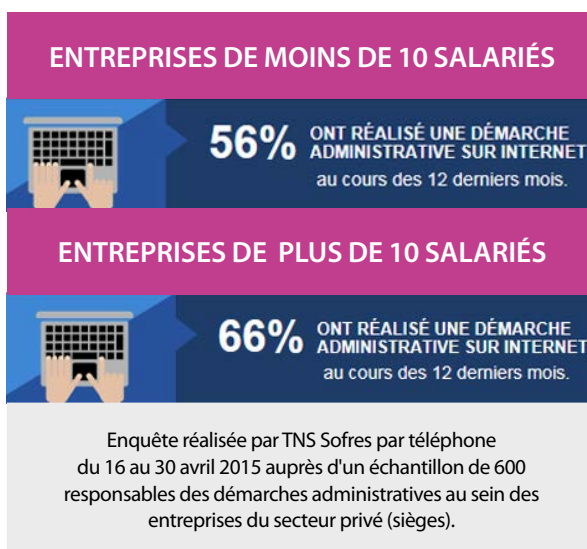
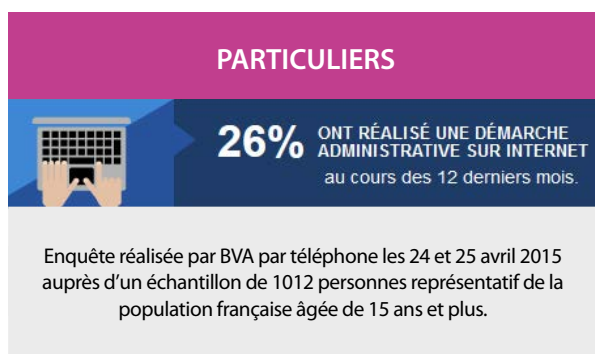
Mis en place par le SGMAP avec les ministères, le **tableau de bord des services publics numériques** se décline en deux parties :

- les résultats d'une enquête annuelle réalisée auprès des Français sur leur utilisation des services publics numériques (au cours des 12 derniers mois) et leur satisfaction ;
- pour 27 démarches courantes, la part réelle réalisée de façon dématérialisée (chiffres recueillis auprès des administrations) et l'objectif visé en 2016.

L'usage des démarches dématérialisées perçu par les Français

Parmi les particuliers ayant réalisé une démarche administrative au cours des 12 derniers mois (soit 41%), 3 sur 5 déclarent l'avoir effectuée en ligne. Ce taux reste stable par rapport à l'édition précédente.

La proportion **d'entreprises de moins de 10 salariés** déclarant avoir effectué une démarche de façon dématérialisée est en hausse (+5 pts).



La part du numérique en hausse pour 20 démarches sur 27 en 2014

La deuxième partie du tableau de bord présente, pour 27 démarches administratives, la part effectuée de façon dématérialisée en 2014. Deux nouvelles démarches rejoignent cette édition : l'inscription à Pôle emploi et le paiement des cotisations sociales pour les entreprises.

20 démarches administratives enregistrent, cette année, une progression, 4 restent stables. 16 démarches se situent au-dessus de 40% de part du numérique, dont 12 dépassent les 50%. Parmi celles-ci figurent notamment des démarches réalisées par les entreprises, comme la déclaration préalable à l'embauche, celles dont la réalisation en ligne devient obligatoire (ex : la demande de bourse et de logement étudiant), mais aussi des démarches faisant l'objet d'une stratégie volontariste de l'administration pour orienter vers le canal numérique, à l'instar de la déclaration trimestrielle RSA.

Transformer avec le numérique

Le numérique modifie les pratiques, la vision et les besoins des usagers, et ouvre de nouvelles possibilités à l'action publique. Le SGMAP impulse et diffuse le numérique au service d'une action publique performante et juste :

- Il déploie le réseau interministériel de l'État (RIE) pour fluidifier les échanges entre les entités ministérielles et pour sécuriser le système d'information de l'État.
- Il développe des projets innovants d'infrastructure et fournit de nouveaux services numériques.
- Il élabore des référentiels structurant le développement des projets informatiques.
- Il incube des services numériques à destination des citoyens développés grâce à des méthodes agiles innovantes et sur un temps court.



Réseau interministériel de l'État : l'année de la concrétisation

Le conseil des ministres du 25 mai 2011 avait décidé la mise en place d'un « réseau interministériel sécurisé regroupant l'ensemble des réseaux des ministères et permettant la continuité de l'action gouvernementale en cas de dysfonctionnement grave d'Internet ». Ce réseau interministériel de l'État (RIE) est aujourd'hui une réalité. L'enjeu était double : mettre l'État en capacité de faire face aux menaces potentielles et faciliter le développement des échanges interministériels, notamment suite à la réforme de l'administration territoriale de l'État et au regroupement des services départementaux.

Le RIE remplace 18 réseaux de communications électroniques ministériels pré-existants

2015 est l'année de la consolidation et du passage à l'échelle pour le réseau interministériel de l'État (RIE), piloté par un service à compétence nationale (SCN). La mise en exploitation et l'ouverture de nouveaux services font suite à plusieurs phases de construction de l'infrastructure générale du réseau fixe et de déploiement du service pour 9 000 implantations de huit ministères en métropole, DOM et COM. L'infrastructure (« backbone ») du RIE est consolidée et les accès ont basculé progressivement en supervision. L'utilisation connaît un saut quantitatif, qu'il s'agisse de l'augmentation du trafic, de l'utilisation des plateformes de services ou de la montée en charge du trafic internet.

Le service d'accès à internet, service phare du RIE

Le service d'accès à internet, mutualisé via le RIE, a ouvert en 2015. Aujourd'hui, douze ministères en bénéficient. C'est un chantier emblématique de la coopération interministérielle, car il conjugue optimisation des ressources, économies substantielles et amélioration de la sécurité.

400 000

agents utilisent le service d'accès à internet

D'ici à 2017, 17 000 sites de l'administration et 900 000 utilisateurs seront progressivement raccordés

En tant qu'opérateur de l'État, le SCN-RIE s'attache à assurer la bonne exploitation et la sécurité du RIE. Basé à Rennes, le service d'exploitation s'est organisé pour faire face à la montée en charge de l'activité tout en maintenant la qualité du service. Tout est en œuvre pour proposer aux ministères des services pertinents et utiles s'appuyant sur une infrastructure homogène et sécurisée.



Le SGMAP a reçu le Grand Prix des lecteurs d'Acteurs Publics pour le réseau interministériel de l'État, récompensant ainsi une des meilleures initiatives en matière de modernisation de l'action publique au sein de la fonction publique - décembre 2015.

Le RIE en 2015

18

réseaux de ministères et institutions publiques à remplacer

9 000

sites raccordés

3 500

teraoctets transportés chaque mois

16

marchés en cours

8

fournisseurs

Depuis 2011, la DINSIC pilote le système d'information (SI) de l'État qui regroupe l'ensemble des infrastructures et des logiciels des administrations centrales et des services déconcentrés de l'État. Pour répondre aux enjeux majeurs que sont la transformation du SI de l'État et la maîtrise des coûts, la DINSIC porte 2 ambitions : accroître la maturité des pratiques et l'autonomie des ministères dans la maîtrise de leurs projets SI et sécuriser ces chantiers.

A man is seen from the side, looking at a laptop screen. The screen displays a bar chart with two series, one in orange and one in blue. The background shows a map of a city, likely New York City, with various streets and landmarks visible.

10
saisines pour avis
en 2015

La modernisation du « SIRH-payé », un outil majeur pour la gestion des ressources humaines de l'État

La gestion administrative RH et de la paye des agents, la gestion des parcours professionnels, incluant le recrutement, la mobilité, la formation, la gestion des compétences, la gestion du dialogue social ainsi que le pilotage de la masse salariale et des effectifs, sont autant de périmètres fonctionnels RH que supporte le système d'information des ressources humaines (SIRH). Les travaux sur les SIRH de l'État sont coordonnés en interministériel via le programme de modernisation du SIRH-payé, confié depuis 2014 à la DINSIC.

Le programme SIRH-payé, un enjeu stratégique

Axe important de la stratégie de modernisation des services de l'État, le programme SIRH-payé représente un enjeu pour les 2,4 millions d'agents de l'État et impacte une masse salariale de 120 Md€. Il poursuit quatre objectifs majeurs pour la période 2014-2017:

- sécuriser la paye,
- améliorer l'efficacité du pilotage de la masse salariale et des effectifs de l'État,
- optimiser les processus de GA-Paye,
- contribuer à la modernisation de la gestion des ressources humaines.



Un projet de développement réalisé avec l'ensemble des ministères

Pour mener à bien ses missions, la direction de Programme SIRH/ Paye a collaboré étroitement avec les équipes de la DINSIC sur des sujets d'architecture SIRH et de sécurisation des projets à travers l'animation d'un réseau interministériel composé de correspondants SI et métier des ministères, et des échanges forts avec les entités interministérielles telles que la direction générale de l'administration et de la fonction publique, le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines, et la direction du budget.

En 2015, les équipes ont géré une soixantaine de projets et piloté des travaux interministériels : urbanisation de la zone fonctionnelle RH, suivi de la réalisation de la version S9FPE du progiciel HRAccess, mise en qualité des données, pré-cadrage de la dématérialisation du dossier agent. Elles ont par ailleurs contribué au pré-cadrage du scénario d'architecture pour la DSN FPE et à la mise en œuvre des conditions nécessaires au lancement du projet d'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP).

En 2016, les travaux du programme SIRH-Paye seront accentués sur trois volets :

- L'articulation de la stratégie de modernisation des politiques de ressources humaines avec les projets de modernisation des SIRH.
- L'ajustement des thématiques communes en fonction d'axes prioritaires identifiés par les métiers RH et du lancement de projets SIRH à forts enjeux.
- Le renforcement du suivi et de l'analyse du portefeuille de projets et la sécurisation de leur déroulement.



L'État mutualise ses infrastructures critiques

L'informatique en nuage

Les technologies d'informatique en nuage apparaissent aujourd'hui comme un puissant levier de modernisation du SI, permettant une meilleure utilisation des infrastructures ainsi que la standardisation et l'automatisation des processus d'exploitation, facteurs de réduction des coûts de gestion de l'infrastructure. La DINSIC construit un projet innovant de cloud hybride, associant un cloud privatif pour héberger en interne les SI métiers sensibles et un cloud externe pour des besoins spécifiques.

La mise en place d'un marché interministériel de cloud public

Bien que l'essentiel du système d'information de l'État ait vocation à être hébergé dans des infrastructures sécurisées gérées par l'État, la mise en place d'une offre externe de fourniture de ressources informatiques à la demande permet, sans faire de concession sur la sécurité, de satisfaire des besoins non couverts aujourd'hui par les infrastructures de l'administration. Cette offre cloud permettra notamment de répondre aux besoins des projets agiles, avec une mise à disposition des ressources dans des délais très courts, de façon ponctuelle, avec une forte variation de la demande et une large ouverture sur la communauté mondiale.

La construction d'un cloud « privatif » de l'État à base de composants libres

La plupart des ministères ont lancé des projets autour de l'automatisation des processus de production par la mise à disposition de capacité de calcul et de stockage en mode cloud. Les premières expérimentations ont conduit les ministères et la DINSIC, d'une part à recommander l'usage d'« Openstack » pour garantir l'interopérabilité entre les offres de services et d'autre part à identifier les compétences mobilisables. La construction d'une offre de service interne (ou « privée ») du cloud qui s'appuiera sur les ministères porteurs d'un dossier dans le cadre de l'appel à projets « Infrastructures partagées » nécessitera du programme d'investisse-

ments d'avenir : la mise en réseau des experts ministériels en relation avec les communautés externes, la conduite d'études complémentaires notamment en matière de sécurité, en collaboration avec l'ANSSI, et l'évolution des référentiels techniques et méthodologies de développement ministériel afin de tirer les bénéfices de ces technologies (DevOps).

Vitam : vers un socle d'archivage électronique commun à toute l'administration

Pour archiver ses documents numériques, l'administration centrale s'appuie historiquement sur des techniques de conservation classiques. Avec la croissance des documents créés nativement au format numérique, cette situation est de moins en moins tenable. Dans ce contexte, le programme Vitam vise à fournir un système d'archivage électronique taillé pour les gros volumes.

En mars 2015, les ministères des Affaires étrangères, de la Culture et de la Défense ont lancé le programme Vitam (Valeurs Immatérielles Transmises aux Archives pour Mémoire). Ces trois ministères sont investis d'une mission d'archivage définitif, à la fois pour les documents papiers et électroniques. Piloté par la DINSIC au sein du SGMAP, Vitam propose un socle d'archivage commun, utilisable par les administrations centrales pour classer, conserver et sécuriser les documents numériques qu'elles produisent, et ce, tout en leur permettant d'appliquer leurs propres règles d'archivage.

16,5 M€

du PIA pour
financer Vitam

Fleur Pellerin, alors ministre de la Culture et de la Communication :
« Vitam assurera l'équilibre entre la mémoire de la nation et l'accès aux documents administratifs dans le respect de la protection de la vie privée. » 9 mars 2015.



France Connect : le déploiement est engagé

France Connect porte deux promesses. D'une part, il offre aux usagers un accès universel aux services publics numériques. D'autre part, il rend possible la circulation des données entre les administrations pour rendre un service tout-en-un à l'utilisateur. Cet échange de données concerne uniquement la démarche en cours, et s'opère sous le contrôle de l'utilisateur.

Un travail collaboratif pour concevoir France Connect

Imprégné par les méthodes agiles, France Connect a été rythmé par des open labs. Ces ateliers collaboratifs - qui réunissent l'équipe projet, les futurs fournisseurs de services (en l'occurrence les administrations qui intégreront sur le site le bouton France Connect) et les fournisseurs d'identité - ont permis de construire au plus fin le système France Connect. Les développements de France Connect se sont nourris des réflexions qui ont émergé lors de ces rendez-vous.



France Connect est le fédérateur d'identités, développée par la DSI de l'État (DINSIC), qui propose aux usagers de s'identifier avec les comptes de leur choix auprès de tous les services publics en ligne. Loin de chercher à se substituer aux différents fournisseurs d'identités publics, France Connect les fédère. Il n'y aura donc ni centralisation des comptes des usagers, ni système d'identité numérique unique imposé : l'utilisateur choisira librement les comptes qu'il souhaite fédérer.

Les Finances publiques et La Poste : premiers fournisseurs d'identité France Connect

En septembre 2015, la Direction générale des Finances publiques a donné le top départ des expérimentations France Connect en devenant le premier fournisseur d'identité. Dans les faits, ce premier fournisseur d'identité permet aux administrations en ligne d'accéder à leurs services numériques via le bouton France Connect en proposant ainsi aux usagers de s'authentifier avec leur identifiant et mot de passe des Impôts. En novembre 2015, France Connect s'est enrichi d'un deuxième fournisseur d'identité : Le Groupe La Poste, avec son identité numérique, LOGGIN La Poste.

Depuis septembre 2015, le cap est mis sur l'industrialisation de France Connect, prévue en mars 2016. Afin d'assurer la bonne marche de cette phase, une nouvelle vague d'open labs a été lancée pour rallier à France Connect un maximum de fournisseurs de services, industrialiser le support de France Connect (processus d'inscription et de suivi), et développer les futurs usages qui en découleront, à travers l'éclosion de nouveaux services numériques.

Ils ont intégré France Connect

Le **département des Alpes-Maritimes** a intégré le bouton France Connect à l'un de ses services en ligne, dédié au suivi des aides sollicitées par les personnes âgées et handicapées.

Le **service en ligne de consultation des points du permis de conduire** s'appuie désormais sur France Connect, et n'impose plus aux usagers (titulaires d'un permis depuis le 1^{er} janvier 2014) de se déplacer pour récupérer leur code d'accès.

La plateforme collaborative **Faire-simple.gouv.fr** est désormais accessible via la connexion France Connect.

La **Ville de Nîmes** a intégré le bouton France Connect sur son site, notamment sur l'espace personnel des usagers.

Accessibilité numérique : la France rajeunit son référentiel et l'enrichit d'un label

« L'accessibilité, ce n'est pas simplement les lieux. C'est aussi le numérique. Et le numérique ne doit pas être une barrière de plus (...). C'est pourquoi la mise en accessibilité des sites de l'État est le premier impératif. » En clôture de la Conférence nationale sur le handicap de décembre 2014, le Président de la République donne le ton et le cap.



L'accessibilité numérique, un enjeu de société

Selon une étude BrailleNet, début 2014, seuls 4% des sites internet de l'administration affichaient une déclaration de conformité reflétant son niveau d'accessibilité numérique. Conscient de son retard, l'État a mandaté, pour la période 2014-2016, la DINSIC au sein du SGMAP pour : adapter le **référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA)**, favoriser les formations et réaliser une trentaine d'audits d'éligibilité et de labélisation pour des employeurs des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière).

Créé en 2009, le **référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA)** est le fruit d'une recommandation du Parlement européen qui impose aux États membres de respecter les Web Content Accessibility Guidelines pour les sites de la fonction publique.

En juin 2015, la DINSIC a sorti la version 3 du RGAA qui s'adapte aux nouvelles technologies du web (HTML5 notamment). Tout aussi important que la mise à jour, ce nouveau référentiel est également assorti d'outils d'accompagnement, destinés à assurer sa pérennité et à susciter la mobilisation des administrations.



Clotilde Valter, alors secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification, lance la nouvelle version du RGAA – 25 juin 2015.

Une démarche ouverte et collaborative

La mise à jour du RGAA résulte d'un **processus collaboratif** de plusieurs mois. Tout d'abord, **un groupe de travail réunissant les experts d'AccessiWeb** (le référentiel d'accessibilité numérique utilisé dans le monde privé) a ébauché une première proposition de référentiel, inspirée en grande partie de la dernière version d'AccessiWeb. Ce premier livrable a été **soumis au public par le biais d'un appel à commentaires**. Plus d'une centaine de contributions ont ainsi été déposées, et certaines y ont été intégrées.

« e-accessible » : un label pour valoriser les démarches d'accessibilité numérique

Afin de faciliter l'application du nouveau référen-



tiel, un label, baptisé « e-accessible », a été créé. Il valorise ainsi les administrations qui s'engagent vers l'accessibilité. « e-accessible » propose 5 niveaux différents de conformité au RGAA. Si le quatrième correspond à une mise en conformité légale (le cinquième allant au-delà), les trois premiers attestent d'une démarche en cours et surtout d'une organisation interne tournée vers l'accessibilité.

En 2016, une nouvelle version du **référentiel général d'interopérabilité (RGI)** devrait voir le jour. Ce dernier fixe les règles techniques, notamment par des choix de standards, permettant d'assurer l'interopérabilité des systèmes d'information du secteur public (administrations de l'État, collectivités territoriales, protection sociale et sphère hospitalière).

État et collectivités s'engagent dans le développement de l'administration numérique

Le numérique constitue une réelle opportunité de transformation du service public, sous l'impulsion des citoyens, qui utilisent au quotidien des outils et services numériques pour gérer leur vie, et des entreprises qui considèrent le numérique comme un levier majeur de simplification. Dans ce contexte, l'État et les collectivités s'engagent ensemble dans un programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DcANT).

Des axes stratégiques reposant sur un pilotage et un accompagnement renforcé

Animé par le SGMAP, le programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DcANT) a été officiellement lancé le 6 octobre 2015. Son objectif : faire converger la stratégie de transformation numérique des collectivités territoriales avec celle de l'État et de ses différents projets (État plateforme, gouvernement ouvert, open data, choc de simplification, etc.). Au cœur du programme, dix recommandations opérationnelles articulées autour de quatre axes stratégiques :



Startup d'État : l'agilité au profit de nouveaux services numériques

Imprégnées par l'approche agile et l'expérimentation avec les usagers, les startups d'État s'attaquent à la complexité des démarches administratives. Les projets conçus avec cette méthode expérimentée depuis deux ans, ciblent en particulier les « irritants », autrement dit les points bloquants ou décourageants des parcours administratifs.

Les startups d'État, une méthode précise pour une efficacité à court terme

Hébergées au SGMAP, les startups d'État sont mises en place à l'initiative ou à la demande d'une administration. À destination des citoyens, elles suivent les principes des approches agiles : une solution opérationnelle, un temps limité, un budget modéré, une logique d'amélioration continue.

Les fondamentaux

- **Une solution mesurable** qui cible un problème identifié, circonscrit, et dont la résolution paraît réaliste.
- **L'expérimentation continue sur le terrain** en confrontant le projet à la réalité des utilisateurs et des administrations à travers des open lab.
- **L'immersion avec l'utilisateur** pour analyser et tester in situ la fluidité du parcours usager dans l'utilisation du produit.
- **L'internalisation des développements** permettant de rester maître des évolutions du produit et de garantir un alignement sur la stratégie de l'État en matière de système d'information.
- **L'accompagnement et la formation des administrations** en leur transférant, à l'issue du projet, les développements réalisés, leur garantissant ainsi une autonomie dans la prise en main et l'évolution du produit.



Henri Verdier, DINSIC, et Philippe Vrignaud, directeur de projet au SGMAP, présentent les startups d'État à la Semaine de l'innovation publique en octobre 2015.



À l'occasion de la remise du rapport « Ambition numérique » du Conseil national du numérique, le Gouvernement a présenté, le 18 juin 2015, sa stratégie numérique. De nombreux projets du SGMAP y sont mentionnés, comme le programme « Dites-le-nous une fois », le simulateur mes-aides.gouv.fr, ou encore le développement des startups d'État.

Marché public simplifié

Dispositif phare du programme « Dites-le-nous une fois », Marché public simplifié (MPS) propose aux entreprises de postuler à des marchés publics avec pour toute information administrative leur seul numéro de SIRET. Depuis 2014, 18 places de marchés publics ont rejoint le dispositif, près de 2 500 appels d'offres avec MPS et 7 000 candidatures ont été déposées.



Mes aides, le simulateur de droits

Mes-aides.gouv.fr est un simulateur en ligne qui permet à l'utilisateur de connaître les prestations sociales auxquelles il a droit ainsi que leur montant et les démarches à effectuer pour y recourir. Répertoriant, fin 2015, 15 aides nationales, le simulateur a vocation à s'ouvrir aux aides locales. La Ville de Paris y a déjà intégré une de ses aides au logement pour les familles.



Favoriser une action publique transparente et collaborative

Le Gouvernement a fait de l'ouverture des données et du gouvernement ouvert un axe majeur de sa politique de transparence. Via la mission Etalab, le SGMAP l'accompagne dans cette volonté de transformation :

- Il accompagne les administrations dans l'ouverture de leurs données et en facilite la réutilisation.
- Au sein du SGMAP, l'administrateur général des données agit pour l'élaboration des projets de datascience avec les administrations afin d'éclairer leurs prises de décision ou créer de nouveaux services fondés sur l'analyse des données de l'administration.
- Il coordonne l'action de la France au sein du Partenariat pour un gouvernement ouvert.



L'administration partage ses données publiques _

2015 a été marquée par un tournant dans le domaine de l'ouverture des données. Santé, élections, sécurité ou économie... Autant de sujets qui se sont ouverts à la société civile grâce à la mise à disposition de données thématiques. Les réutilisateurs ont donc eu beaucoup de matière pour développer de nouveaux projets.

Les administrations ouvrent leurs données

La plateforme en ligne data.gouv.fr a vu sa base de données s'enrichir cette année. Les administrations ont en effet fait preuve d'une belle transparence en ouvrant de nombreux jeux de données inédits.

À l'occasion d'un open data camp organisé par la mission Etalab du SGMAP, l'Assurance maladie a ouvert des jeux de données inédits : des agrégations du « Damir », le fichier des dépenses de l'Assurance maladie inter-régimes. Des données sur les prescriptions « OpenMedic » ont été ouvertes en décembre 2015.

Le ministère de l'Intérieur et Sciences Po ont mis à disposition de la société civile des jeux de données historiques sur les élections législatives, présidentielles, régionales et cantonales depuis 1958, et sur les résultats des élections par bureaux de vote depuis 1999.

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure a mis en ligne sur la plateforme data.gouv.fr deux jeux de données relatifs aux crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie.

La direction générale des douanes et droits indirects a ouvert en open data une série de jeux de données contenant des statistiques du commerce extérieur sur les importations et les exportations françaises, des statistiques viti-vinicoles ou encore des données en matière de ressources humaines et de marchés publics.

L'ouverture des données publiques prend une dimension législative

Depuis 2011, l'ouverture des données prend une place de plus en plus importante dans la société. Dans ce contexte, le Gouvernement s'efforce d'entourer ce mouvement d'un cadre législatif sécurisant les citoyens, et responsabilisant les administrations. Point de départ de cette nouvelle réglementation : la loi du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les usagers par le numérique (silence vaut acceptation, saisine par voie électronique, etc.). À travers la mission Etalab, le SGMAP a participé à l'élaboration de différents textes législatifs :

- Présenté en Conseil des ministres le 9 décembre 2015, le **projet de loi pour une République numérique** a vocation à accompagner la société dans sa transition numérique. En matière de données, il pose les bases d'une ouverture par défaut, introduit la notion de données d'intérêt général, crée un service public de la donnée et prévoit l'ouverture des algorithmes publics.
- La loi du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public apporte quant à elle plusieurs changements : un alignement des administrations des domaines de l'enseignement, de la recherche et de la culture, qui bénéficiaient jusqu'alors d'un régime particulier, sur le régime général ; le principe de gratuité de la réutilisation ; un principe de transparence et de diffusion (dans un standard ouvert) des redevances et des accords d'exclusivité ; l'encadrement des accords d'exclusivité.

21 330 contributeurs, près de 150 000 votes, plus de 8 500 arguments, amendements et propositions de nouveaux articles : ces chiffres marquent le succès de la **consultation publique, ouverte et interactive**, lancée autour du projet de loi pour une République numérique en septembre 2015.

L'administrateur général des données, un an d'action

L'administrateur général des données (AGD) a détaillé sa première année d'exercice dans un rapport¹ remis au Premier ministre en décembre 2015. Ce rapport fait notamment état des données existantes, de leur qualité ainsi que des exploitations innovantes que ces données autorisent. Il présente les évolutions récentes de l'économie de la donnée, et contient des propositions visant à améliorer l'exploitation et la circulation des données entre les administrations.

Mettre les datasciences au service des politiques publiques

En 2015, l'administrateur général des données a constitué une équipe de quatre « datascientists » proposant ses services aux administrations. En moins d'un an, elle a mené plusieurs projets, avec des ministères volontaires, avec des résultats très encourageants :

- une mission avec le service des achats de l'État, a permis d'analyser en détails la consommation d'électricité de l'État et de nourrir ainsi une stratégie d'achat optimisée ;
- une mission avec le Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure ayant permis de développer un modèle de prédiction des vols de voiture à l'échelle d'un département ;
- une mission menée avec les équipes de Pôle emploi permettant de prédire avec une probabilité de 80 % une entreprise qui recrutera un profil donné dans le trimestre à venir, et qui a permis à Pôle emploi appuyé par le SGMAP de développer le service « La bonne boîte ».

Au cours de l'année 2015, 13 saisines, en provenance d'agents des services de l'État ou des collectivités, de chercheurs, de journalistes, d'entreprises ou d'individus portant des projets d'utilisation de données, ont été traitées. Par ailleurs, le ministère de la Santé et des Affaires sociales a sollicité un avis formel de l'AGD dans le cadre de la préparation du projet de loi Santé. Un soutien a été apporté à la mission en charge d'évaluer les ventes de données entre administrations pilotée par Antoine Foulleron, auditeur à la Cour des Comptes, qui a permis d'inscrire le principe de gratuité des échanges entre administrations dans le projet de loi pour une République numérique.

Faire levier sur les écosystèmes

Au cours de l'année 2015, l'administrateur général des données a préparé un marché cadre d'appui en datasciences. Ce marché entre dans la stratégie générale du SGMAP d'appui aux administrations. Ces dernières auront donc la possibilité, en 2016, de bénéficier de ressources supplémentaires pour mener des projets de datasciences.

Faciliter la circulation des données au sein des administrations

L'administrateur général des données a mis en place une procédure permettant à toute personne de saisir l'AGD pour toute question portant sur la circulation des données.

13
saisines de l'AGD
en 2015

Datascientist (n, m) : désigne une personne qui analyse les données, non pas pour produire des rapports ou des statistiques, mais pour améliorer le produit ou le service de l'organisation pour laquelle il travaille. Un datascientist est apte à développer du code informatique et imaginer de nouveaux usages.

¹ Le rapport complet de l'administrateur général des données est disponible sur www.modernisation.gouv.fr

La réutilisation des données publiques, une opportunité de création de valeur

Permettre aux services d'urgence d'arriver au bon endroit. Connaître les prix des stations-services autour de chez soi. Informer les usagers du temps d'attente dans un service public. Comprendre la consommation des soins des Français. Autant de projets qui se sont développés grâce aux données fournies par l'État et qui montrent l'enjeu et l'intérêt que représentent leur ouverture et leur réutilisation. La mission Etalab du SGMAP est en charge de promouvoir et de d'encourager cette dynamique.

La base adresse nationale : un bien commun à l'utilité multiple



Construite à partir des fichiers d'adresses de La Poste, de l'Institut national de l'Information géographique et forestière (IGN), de la direction générale des finances publiques (DGFiP), et d'OpenStreetMap France, la Base Adresse Nationale (BAN) consiste à associer aux 25 millions d'adresses recensées sur le territoire français des coordonnées géographiques.

Mise en ligne en avril 2015, la construction de cette base résulte d'un modèle innovant de collaboration entre pouvoirs publics, acteurs publics et société civile. Etalab, la mission du SGMAP en charge de l'ouverture des données publiques, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), le Groupe La Poste, et l'association OpenStreetMap France en sont les quatre fondateurs. Elle a été conçue dans un esprit de bien commun favorisant ainsi la contribution des citoyens, des entreprises et des communes afin de l'enrichir et de l'utiliser dans un souci de partage et d'amélioration.

Dataconnexions : un concours pour valoriser la réutilisation concrète des données publiques

Organisé par la mission Etalab du SGMAP, le concours Dataconnexions met à l'honneur les projets les plus innovants réutilisant des données publiques. Startup, administration, association, média, étudiant, ou encore école... La société civile est l'essence même du concours.

Avec plus de soixante projets récompensés depuis 2012, dont certains sont maintenant commercialisés, ce concours véhicule des opportunités infinies de conception de projets innovants avec les données mises à disposition par les administrations.

+ de **1 340**

réutilisations
et 20 000 jeux
de données
sur data.gouv.fr
à fin 2015

Quelques projets lauréats ont tiré profit du concours pour se développer :

- **Open Food Facts** : cette plateforme, créée en open source et collaborative, permet de décrypter et comparer les étiquettes de produits alimentaires. Désormais tout un chacun peut savoir ce qu'il mange et même comparer les produits ! fr.openfoodfacts.org
- **Voxe.org** : Voxe est une association loi 1901 créée en 2012 qui met la technologie au service de la démocratie en permettant aux citoyens d'avoir un impact sur la politique de leur pays. Voxe.org a en particulier édité le premier comparateur de programmes politiques au monde. voxe.org/welcome



En février 2016, Dataconnexions s'invitera dans les territoires. Toulouse sera la capitale de cette 6e édition qui mettra en valeur les résultats concrets de l'Open Data, à travers 4 catégories d'impact : démocratique ; social et environnemental ; économique et scientifique ; administratif et territorial.

La France et le Royaume-Uni ont mis en place une « taskforce » commune afin de relever les défis posés par l'économie de la donnée, et comprendre comment exploiter au mieux le potentiel de croissance des données. Le groupe de travail est présidé côté français par Henri Verdier, DINSIC et administrateur général des données au sein du SGMAP, et côté anglais par Sir Nigel Shadbolt, président et co-fondateur de l'Open Data Institute.

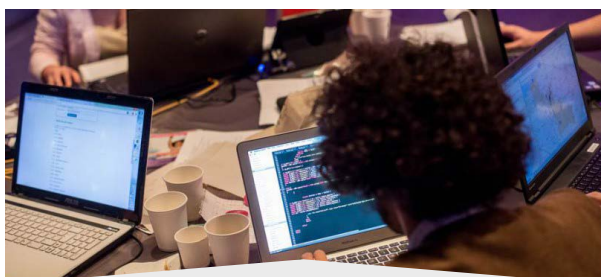
Le groupe de travail, associant public et privé, s'est réuni le 15 décembre 2015, pour valider les contenus de son rapport attendu pour mai 2016.



Open data camps : des événements collaboratifs autour de la donnée

Etalab, la mission du SGMAP en charge de l'ouverture des données publiques, organise régulièrement des open data camps. Lors de ces rendez-vous, porteurs de projets et réutilisateurs de données se retrouvent pour poursuivre ou proposer des initiatives élaborées à partir de données ouvertes, afin d'analyser un sujet, de développer un service ou de résoudre un problème. Agents publics, datascientists, chercheurs, codeurs, designers et associations travaillent donc ensemble.

Ces événements sont organisés de manière à anticiper ou à accompagner l'ouverture de données publiques sur le portail data.gouv.fr. Provenant des administrations, ces jeux de données sont mis à la disposition des participants afin qu'ils produisent différents types de projets : visualisations de données (« dataviz »), analyses, applications.



Les 2 et 3 octobre 2015, Etalab et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ont organisé un open data camp. Pendant 48h, près de 100 participants ont conçu des projets à partir des jeux de données inédits sur les allocataires et sur les interactions entre les CAF et les usagers.

Climate Change Challenge : 29 projets pour répondre aux défis du changement climatique

Porté par le SGMAP et par le ministère en charge de l'Environnement, le **Climate Change Challenge (C3)** est un concours cocréatif et responsable organisé sur l'année 2015 sur 4 villes (Toulouse, Lyon, Nantes et Paris).



Son but : créer et développer des solutions innovantes pour lutter et s'adapter au changement climatique en réutilisant les données publiques. À cette occasion, des centaines de jeux de données ont été mis à disposition en open data par différents partenaires sur www.data.gouv.fr.

Citoyens, acteurs publics et privés, experts, étudiants, se sont retrouvés lors de trois étapes collaboratives et innovantes : un Vision Camp pour poser ensemble des visions collectives de l'avenir, un Challenge Workshop pour clarifier et enrichir les défis posés, et un Innovation Jam pour développer des solutions concrètes. Cette dernière étape a rassemblé plus de **200 participants** qui ont imaginé et développé **29 idées novatrices** autour d'objets connectés, de construction d'éco-quartiers, et de projets de crowdsourcing. 4 projets lauréats par ville et un prix spécial du public ont été présentés en marge de la COP21 et seront accompagnés dans leur développement par les organismes partenaires de l'initiative.



Gouvernement ouvert, une volonté forte de la France

De la loi CADA (1978) à son élection à la présidence du Partenariat pour un gouvernement ouvert, la France manifeste son souhait de faire de l'ouverture du gouvernement un axe majeur de sa politique de transparence démocratique.

La France publie son premier plan d'action national

Depuis son adhésion au Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) en 2014, la France s'engage à bâtir une action publique plus transparente et collaborative. La publication de son plan d'action national, en juillet 2015, affirme sa volonté d'être à l'avant-garde en matière de gouvernement ouvert.

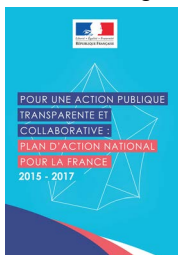
Pour la période 2015-2017, la France prend ainsi 26 engagements, sur 5 axes :

- rendre des comptes ;
- consulter, concerter, et coproduire l'action publique ;
- partager des ressources numériques utiles à l'innovation économique et sociale ;
- poursuivre l'ouverture de l'administration ;
- le gouvernement ouvert au service du climat et du développement durable.



Le Président de la République a remis à son homologue mexicain, dont le pays a présidé le Partenariat pour un gouvernement ouvert d'octobre 2014 à octobre 2015, le premier plan d'action français – Juillet 2015.

Coordonnée par la mission Etalab du SGMAP, l'élaboration de ce plan d'action est issue d'un travail de coconstruction avec la société civile et les administrations : consultation en ligne, organisée par le Conseil national du numérique, réunions, ateliers et événements contributifs dans toute la France. Dès septembre 2015, de nouvelles rencontres ont permis de prolonger le dialogue et de structurer le suivi de la mise en œuvre du plan.



Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) : une vice-présidence française



À l'occasion du sommet mondial du PGO à Mexico, la France, représentée par la secrétaire d'État chargée de la Réforme de l'État et la Simplification, a été officiellement investie de la vice-présidence du PGO,

pour une durée d'un an. La profonde originalité du PGO est d'associer les gouvernements et la société civile, à la même table. Sa gouvernance en témoigne : la vice-présidence comme la présidence du Partenariat sont assumées par un duo gouvernement / société civile.

À l'automne 2016, la France succèdera à son homologue sud-africain à la tête du PGO, aux côtés de Manish Bapna du World Resources Institute.



En décembre 2016,
la France accueillera
le sommet mondial du PGO.

En octobre 2015, la France a signé la charte internationale sur les données ouvertes, qui consacre six principes pour des données détenues par les administrations.

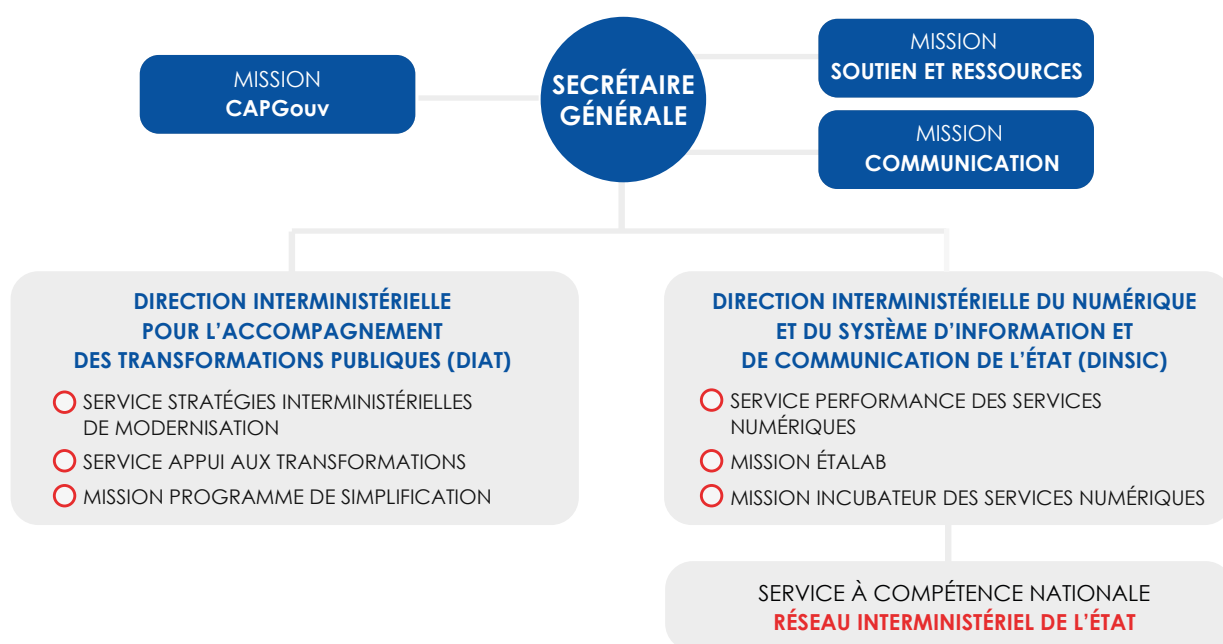
Le SGMAP, ressources et organisation



Les **collaborateurs du SGMAP** sont issus d'**horizons professionnels très divers au sein de l'administration et du secteur privé**, rassemblés par une passion commune pour la transformation de l'action publique : urbaniste SI, datascientist, designer de service, designer web/UX, développeur, ingénieur, chef de projet, entrepreneur, etc.



Organisation



¹ Enquête envoyée à 1253 partenaires du SGMAP entre le 14 et le 28 janvier 2016

Toute l'actualité de la modernisation de l'action publique sur
www.modernisation.gouv.fr

Retrouvez-nous sur :



SGMAP
Télédoc 817 – 64, allée de Bercy
75572 Paris Cedex 12